
AVIS

8 octobre 2020

**PLAN « NORMANDIE BATIMENTS
DURABLES » : CONVENTION
RÉGIONALE DE MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME « SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »
(SARE) EN NORMANDIE**

Le Rapporteur :
M. Hugues SANSON
Adopté à l'Unanimité



Les Espaces FAIRE (Faciliter, Accompagner, Inciter à la Rénovation Energétique) ont vocation à remplacer les Espaces Info-énergie (EIE) et autres plates-formes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE). Désignant le service public d'accompagnement à la rénovation énergétique, le réseau « FAIRE » constitue le nom de la « marque » créée par l'Etat en 2018, afin de regrouper sous un même nom l'ensemble des structures d'accompagnement à la rénovation, dans un souci de visibilité. Dans ce cadre, l'Etat a créé le « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) en 2019, qui sera mis en œuvre à partir de 2021. Le SARE est désormais co-financé par les CEE (Certificats d'économies d'énergies), et non plus par l'ADEME qui finançait le réseau des Espace Info-Energie. Le programme est organisé par l'ADEME, porteur pilote à l'échelon national, et un « porteur associé » à l'échelle territoriale (les Conseils Régionaux majoritairement). Le SARE s'adresse aux habitants afin d'apporter un conseil neutre et gratuit, et un accompagnement dans leurs projets de rénovation énergétique, ainsi qu'aux entreprises pour la rénovation du petit tertiaire privé.

Les activités de conseil et d'accompagnement – dorénavant financées à l'acte et non plus au temps – ont vocation à être mises en œuvre dans les intercommunalités, au sein d'« espaces FAIRE ». Au plan national, le SARE est doté d'un budget de 200 M€ sur 3 ans (2021-2023), qui fait ensuite l'objet d'une régionalisation : une enveloppe de CEE est attribuée à l'échelle régionale. Le programme doit être cofinancé à hauteur de 50 % au moins par les collectivités (Région, EPCI, Départements). Le SARE vise ainsi à constituer, à l'échelle des intercommunalités, un guichet unique pour accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique.

Dans ce contexte, la Région Normandie s'est positionnée afin d'organiser et d'animer le SARE en région. Ainsi, une Convention régionale de mise en œuvre du SARE en Normandie est établie entre la Région, l'Etat et l'ADEME. Sur la période 2021-2023, le budget prévisionnel alloué au déploiement du SARE en Normandie s'élève à 19,6 millions d'euros, pour moitié issus des CEE et pour moitié des collectivités (4,7 millions de la Région – 3 millions de fonds propres et près d'1,7 millions de fonds FEDER ; près de 4,7 millions financés par les EPCI et 96 K€ par les Départements). Afin de déployer le service au plus près des habitants, les EPCI sont fortement incités à mettre en place et financer des Espaces FAIRE au sein de leur territoire, éventuellement au sein de PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) ou sous la forme de regroupement entre EPCI afin de mutualiser les ressources financières et humaines.

Par ailleurs, la Région a lancé un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) auprès des EIE et autres opérateurs actuels (notamment les structures associatives en charge du portage du programme Habiter Mieux de l'ANAH¹) afin de désigner une structure par département chargée de porter l'espace régional FAIRE dans les territoires où les EPCI ne peuvent ou ne veulent mettre en place ces espaces de conseil. Il s'agit là de couvrir l'ensemble du territoire régional, afin que des espaces de conseil et d'accompagnement soient présents a minima au sein de chaque département. Les territoires acceptant de cofinancer l'espace FAIRE régional sans porter directement un espace de conseil au sein de leur intercommunalité, pourront bénéficier de permanences dans leur territoire, quand les territoires ne participant pas du tout au financement ne disposeront pas du même service de proximité. La Région indique également que l'accompagnement au titre du SARE ainsi que son propre

¹ Agence nationale d'amélioration de l'Habitat. Le programme « Habiter mieux » accompagne les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique, sous conditions de ressources, et à condition que les travaux réalisés permettent une amélioration de 25 % de la performance énergétique du logement.

dispositif de soutien à la rénovation énergétique, le chèque éco-énergie, pourront « *faire l'objet d'une priorisation pour les habitants des EPCI participants financièrement au service* ».

Il convient de souligner que les EPCI pourront entrer progressivement dans le dispositif (dès 2021, en 2022 ou en 2023). Dans nombre de territoires, il s'agira de pérenniser et regrouper sous la bannière du réseau « FAIRE » des espaces de conseil déjà existant (EIE, PTRE...), l'objectif étant de couvrir d'ici fin 2023 l'ensemble du territoire régional d'espaces de conseil de proximité. Cet objectif apparaît important aux yeux du CESER, compte tenu de la distance qui existe encore aujourd'hui dans certains territoires pour accéder à un espace de conseil. Par ailleurs, le déploiement du SARE apparaît complémentaire d'autres dispositifs existants en faveur de la rénovation énergétique : Plan Normandie Bâtiment durables (incluant chèque éco-énergie pour les particuliers, soutien à la rénovation des copropriétés ou à la construction/rénovation de logements sociaux), programme de l'ANAH, dispositif « Ma Prime Rénov' » (en remplacement du CITE – crédit d'impôt pour la transition énergétique) renforcé avec 2M€ supplémentaires attribués dans le cadre du plan de relance. Cette brève évocation souligne bien la difficulté pour les ménages à identifier et se repérer dans la diversité des aides et dispositifs existants.

Il importe ainsi que le SARE n'apparaisse pas comme un programme supplémentaire s'ajoutant aux divers types d'aides et lieux de conseil, mais constitue l'occasion de conforter et/ou déployer des guichets uniques au sein des territoires, afin de rendre plus lisibles et accessibles les possibilités d'accompagnement technique et financier pour la rénovation de l'habitat et du petit tertiaire privé. Cet enjeu est d'autant plus important dans la mesure où les nombreux démarchages subis par les particuliers (en matière d'isolation et/ou d'installation de systèmes de production d'énergie...) ont pu susciter la méfiance et brouiller les messages d'information sur ces sujets. Face la complexité des démarches à mener pour bénéficier d'aides financières, le CESER prend note de la réflexion engagée par la Région pour simplifier le parcours.

3

La rénovation énergétique renvoie à des enjeux considérables, à la fois sociaux, économiques et environnementaux, et apparaît bénéfique pour la collectivité, tant en matière de confort et d'économies pour les habitants concernés, de réduction de la consommation d'énergie et d'émissions de GES, d'économie locale et d'emploi. Dans ce domaine, si la massification de la rénovation énergétique constitue un objectif partagé, force est de constater qu'il n'est pas atteint à l'heure actuelle, et suppose un rôle structurant de l'Etat, un meilleur accompagnement des ménages et des acteurs, ainsi qu'une plus grande lisibilité des dispositifs et aides. Il est ainsi à souhaiter que la mise en place du SARE puisse contribuer à la simplification des démarches pour les particuliers et ce faisant à favoriser une dynamique plus massive en faveur de la rénovation énergétique des logements, ainsi que du petit parc tertiaire des entreprises.

Ainsi, s'il note l'importance de l'objectif du Plan Normandie Bâtiment durables en général et du déploiement du SARE en particulier, le CESER émet quelques réserves, notamment concernant la complexité des dossiers à concevoir, ainsi que les problématiques de trésorerie liées à l'avance des fonds par les ménages les plus modestes pour bénéficier par la suite d'une aide. Il est en effet essentiel de considérer les moyens financiers des populations pour accéder à la rénovation énergétique (travaux d'isolation, changement de chaudière, huisseries...), ainsi que le besoin d'accompagnement technique à accorder en faveur de l'auto-rénovation. En outre, l'enjeu de la décarbonation des modes de

chauffage est également essentiel. Une interrogation demeure quant à la capacité de disponibilité des artisans pour répondre à l'ensemble des demandes de rénovation (nécessité d'obtenir des agréments). Le CESER souligne ainsi, au-delà de la convention de déploiement du SARE, le besoin de formation et de structuration de la filière du bâtiment en matière de rénovation énergétique, qui représente un important gisement d'activités et d'emplois non délocalisables.

En conclusion, le CESER prend acte de la Convention régionale de mise en œuvre du « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) en Normandie.

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD

Au titre de personnalité qualifiée au titre de l'environnement

Dans ce qui nous est présenté comme avis et ce qui nous a été présenté comme dossier, les PNR ne figurent pas en tant que tel, alors qu'il y a des PNR qui travaillent sur la précarité énergétique, notamment en apportant une ingénierie pour l'auto-rénovation et donc il me semble un manque.

Je voulais terminer par un jeu de mots à la Raymond DEVOS : faire pour faire faire, mais avec intelligence.

Déclaration de Mme Valérie RUBA COUTHIER

Au titre du groupe CFTC de Normandie

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Le syndicat CFTC a entendu lors de la dernière réunion de la commission 3, la présentation et les explications de Mme Mesirard, Directrice Energies, Environnement, Développement Durable pour la Région Normandie, au sujet du plan Normandie Bâtiments Durables et de la convention de mise en œuvre du programme SARE en Normandie.

Tout d'abord le vœu le plus cher de la CFTC et qu'il ne s'agisse pas d'un énième programme !

Les enjeux sont environnementaux, bien entendu, mais il s'agit aussi d'enjeux essentiels liés directement à l'économie des ménages normands qui consacrent en moyenne 8% de leur budget à se chauffer.

La réussite de ce programme tiendra ses promesses dans la mesure où il s'agit de remplacer toutes les structures existantes pour fournir à chacun d'entre nous les informations utiles à un « parcours de la rénovation » qui va de l'analyse de la situation, au financement en passant par la recherche des entreprises.

Les 70 conseillers issus entre autre du réseau FAIRE, fourniront des conseils neutres et gratuits, ce qui devrait rassurer nos concitoyens et leur permettre de mieux appréhender les différents dispositifs déjà existants.

La CFTC souhaite que très rapidement le nombre de conseillers et les points d'informations se rapprochent des habitants des plus petites communes de notre territoire. Il est inutile de rappeler ici que la moitié des Normands habitent dans des communes à faible densité et que 22% des habitants de basse Normandie, par exemple, estiment habiter dans des passoires thermiques mais que peu d'entre eux sont capable de citer au moins une aide déjà existante.

Déclaration de M. Pascal FEREY

Au titre de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Il ne se fait pas normalement en tant que Président de commission de réintervenir alors que le rapporteur vient de faire un excellent travail de décryptage des sigles et acronymes, merci à toi Hughes parce que c'est quand même un peu abstrait.

Si effectivement cet avis était voté, je pense qu'il serait nécessaire que la communication soit faite au plus large possible, je pense aux EPCI.

Notre région est une région qui a été fortement tourmentée dans son histoire contemporaine. Nous avons un des bâtis les plus vétuste en termes de passoires thermiques de l'échelle française. Et je pense que cette convention, bien inspirée par la Région, nécessite effectivement que le CESER s'en fasse un porte-parole très fort. Bien sûr pas à la place de la Région et des différents partenaires, mais voilà, une suggestion complémentaire. En entendant l'autre jour l'intervention remarquable de l'administration du Conseil régional qui était très présent et qui a répondu avec beaucoup de présence sur les questions pointues qui ont été posées.

Je pense que nos forces en complément de toutes les autres ne seront pas inutiles pour faire connaître ce dispositif. Et surtout le faire connaître aux gens qui en ont le plus besoin et qui ne sont pas forcément ceux qui bénéficient du plus d'informations.